

A Vous Messieurs Les officiers ordinaires d'Orléans
Supplie humblement notre Antoine Blaise docteur en médecine du lieu
d'Orléans que procédant au jugement de procès qui se pendent devant
vous entre le Sr. Albert du lieu de St. Genievre et plaire de vos graces,
Messieurs, sans avoir égard aux dires & répliques de l'adversaire de l'un d'eux
ordonner que le suppliant sera maintenu dans le droit ou il est et de passer
et repasser avec bestiaux liés et déliés et avec bœufs et charrues sur le champ
de Lad. appelé de Sauvaley pour le service et l'exploitation de son champ
à tenant avec defences a Lad. d. lui donner aucun trouble ni empêchement
sous les peines de droit & d'empêchement de contravention. avec dépense
faite bien.

Fait le 27 jour de Mars de l'année
le 13 mars 1780
Belle page

17 June 1780

No. 50

Received of the
Honble. the Lords of the
Treasury the sum of
£1000

